

• (3.10 p.m.)

Cependant ils croient maintenant que leurs espoirs sont mis en danger par la proposition visant à majorer les taux de péage de la voie maritime et peut-être même à les majorer à nouveau dans l'avenir. Si les taux sont majorés parce que l'augmentation est nécessaire pour faire face aux coûts croissants, nous pouvons alors être sûrs qu'elle se répétera à l'avenir. Ainsi, c'en sera fini pour toujours des principes soutenus depuis longtemps, soit depuis l'ouverture de la Voie maritime, selon lequel cette voie serait exempte de péage.

Cette imposition de péages pourrait également amener un décroissement de la circulation dans la Voie maritime. En l'occurrence, d'autres modes de transport seront utilisés, et cela encore pourrait amener une hausse du coût de la vie non seulement dans l'Ouest canadien—gardons-nous de cette illusion—mais aussi dans l'Est et le Centre du Canada. Parce que les articles expédiés ne pourraient être vendus aussi facilement dans l'Ouest canadien, les affaires diminueront. En conséquence, les entreprises qui resteront devront exiger davantage pour leurs produits, ce qui fera forcément monter le coût de la vie.

Les Canadiens, de quelque région qu'ils soient, devraient se méfier de toute tentative visant à augmenter les péages sur les voies maritimes. Il a longtemps été d'usage, et c'était ainsi durant la construction de la Voie maritime, de ne frapper les mouvements de navires d'aucun droit. Il y a 63 ans, le Canada a aboli tout péage sur les voies maritimes. En 1909, la loi du Traité des eaux limitrophes internationales déclarait ce qui suit:

La navigation de toutes les eaux limitrophes internationales se continuera pour toujours libre et ouverte dans un but de commerce pour les habitants et pour les navires, vaisseaux et bateaux du Canada et des États-Unis.

Mais qu'est-il arrivé? En 1959, lorsqu'on a commencé à construire la Voie maritime, des droits de péage ont été imposés par l'accord de 1951. Je sais comme tout le monde, que des forces très puissantes agissent et veillent à ce que des droits de péage soient imposés; elles agissent encore de nos jours. Je n'ai pas besoin de les nommer; j'hésiterais à le faire, mais je suis sûr que ceux d'entre nous qui sont au courant de la situation—et je pense que tout le monde dans cette enceinte l'est—savent quels milieux et quelles personnes souhaitent l'augmentation des péages.

Si les droits de péage sont augmentés, ces personnes savent que ce sera avantageux pour elles, mais non pas pour l'Ouest canadien ou le Centre du Canada. Je dois dire

[M. Cantelon.]

qu'à mon avis, ce ne sera à l'avantage d'aucune partie du Canada. Cela n'aidera pas les provinces atlantiques. Le danger pour celles-ci ne réside pas dans le péage où l'absence de péage sur les voies maritimes. Il réside dans la durée d'ouverture de cette voie maritime, surtout la durée d'ouverture du port de Montréal. Je ne crois pas que les provinces Maritimes souffrent des péages proprement dits.

En 1959, ces péages ont été imposés à deux fins. Tout d'abord, on voulait recouvrer les frais d'exploitation de la voie maritime, et deuxièmement, on espérait pouvoir recouvrer en 50 ans les frais de construction de la voie maritime. Les prévisions semblaient indiquer que ce serait possible, mais elles étaient trop optimistes. Nous constatons que la circulation n'a pas été assez intense pour cela. Néanmoins, que cela ait réussi véritablement ou non, le point principal est qu'il ne devrait y avoir aucun péage dans l'intérêt de notre pays. J'espère m'être fait bien comprendre; il est dans l'intérêt de tout le Canada qu'il en soit ainsi.

On a fait remarquer plus d'une fois à la Chambre ce qu'il en coûtera au cultivateur. M. Charles Gibbings a mentionné 1¼c. le boisseau. Si cela est juste—et je ne vois pas pour quelle raison son chiffre s'écarterait beaucoup des faits—nous pouvons alors nous attendre que le coût aux cultivateurs serait de l'ordre de 5 millions de dollars par année environ, et le particulier qui obtenait, après déduction de tous les frais, quelque \$1.40 constatera qu'il ne recevra pas ce montant mais bien \$1.39. Il perdra 1 p. 100 du revenu brut qu'il reçoit pour ses céréales, et la perte de 1 p. 100 est très grave, car effectivement dans le revenu net ce 1 p. 100 prend de grandes proportions.

Voilà, monsieur l'Orateur, certaines des raisons pour lesquelles il importe tellement je pense de débattre cette question et il faudrait appuyer sur l'importance qu'il y a de le faire afin que tous soient mis au courant. On a soumis à la Commission des transports du Canada des exposés détaillés à ce sujet, et je n'ai pas l'intention de répéter les arguments invoqués. Je suis sûr, cependant, que vous en entendrez certains au cours du débat de cet après-midi. Sauf erreur, c'est le seul endroit en Amérique du Nord où on exige des péages...

M. Frank Howard (Skeena): C'est une des toutes premières occasions que les députés ont de commenter une mesure projetée par un organisme ou une commission qui est comptable au gouvernement ou présente par son entremise les rapports de son activité. Il